

19 DÉCEMBRE 2019

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

[Télécharger le .pdf](#)

La Présidence de la République s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, un schéma d'accessibilité numérique et son plan d'action ont été élaborés

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site web <https://www.elysee.fr/>

État de conformité

Le site <https://www.elysee.fr/> est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Les non-conformités et exemptions sont énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société [Temesis](#) révèle que :

- 74% des critères RGAA sont respectés.

Ce pourcentage correspond à :

- 48 critères conformes
- 17 critères non conformes
- 41 critères non applicables

Contenus non accessibles

— Non-conformité

- 1.2- Chaque image de décoration est-elle correctement ignorée par les technologies d'assistance ?
- 3.2- Dans chaque page web, le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé (hors cas particuliers) ?
- 3.3- Dans chaque page web, les couleurs utilisées dans les composants d'interface ou les éléments graphiques porteurs d'informations sont-elles suffisamment contrastées (hors cas particuliers) ?
- 6.1- Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?
- 7.1- Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance ?
- 7.3- Chaque script est-il contrôlable par le clavier et par tout dispositif de pointage (hors cas particuliers) ?
- 8.2- Pour chaque page web, le code source généré est-il valide selon le type de document spécifié (hors cas particuliers) ?
- 8.7- Dans chaque page web, chaque changement de langue est-il indiqué dans le code source

(hors cas particuliers) ?

- 9.1- Dans chaque page web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?
- 10.7- Dans chaque page web, pour chaque élément recevant le focus, la prise de focus est-elle visible ?
- 10.8- Pour chaque page web, les contenus cachés ont-ils vocation à être ignorés par les technologies d'assistance ?
- 10.9- Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la forme, taille ou position. Cette règle est-elle respectée ?
- 10.12- Dans chaque page web, les propriétés d'espacement du texte peuvent-elles être redéfinies par l'utilisateur sans perte de contenu ou de fonctionnalité (hors cas particuliers) ?
- 11.1- Chaque champ de formulaire a-t-il une étiquette ?
- 11.13- La finalité d'un champ de saisie peut-elle être déduite pour faciliter le remplissage automatique des champs avec les données de l'utilisateur ?
- 12.8- Dans chaque page web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?

— Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Les contenus de tiers qui ne sont ni financés ni développés par l'organisme concerné et qui ne sont pas sous son contrôle (youtube, dailymotion, vimeo) ;
- Les fichiers disponibles dans des formats bureautiques publiés avant le 23 septembre 2018, sauf s'ils sont nécessaires à l'accomplissement d'une démarche administrative relevant des tâches effectuées par l'organisme concerné ;
- Les contenus audio et vidéo préenregistrés, y compris ceux comprenant des composants interactifs, publiés avant le 23 septembre 2020.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 15 février 2021.

— Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML5
- CSS3
- Javascript
- SVG

— Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Voiceover + Safari sur osX 10.15 et iOS 14
- Firefox 82 + NVDA 2020.3 sur Windows 10
- Firefox 82 + Jaws 2019

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- Color Contrast Analyser
- Web Developer Toolbar
- Axe
- Arc Toolkit

— Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Accueil : <https://www.elysee.fr/>
2. Informations légales : <https://www.elysee.fr/informations-legales-editoriales>
3. Accessibilité : <https://www.elysee.fr/accessibilite>
4. Contact : <https://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>
5. Recherche : <https://www.elysee.fr/recherche>
6. Résultats de recherche : <https://www.elysee.fr/recherche?query=discours>
7. Toutes les actualités : <https://www.elysee.fr/toutes-les-actualites>
8. Agenda : <https://www.elysee.fr/agenda>
9. Dossier : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/emmanuel-macron-deplacement-tchad-decembre-2018>
10. Article : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/12/23/rencontre-president-tchad-idriss-deby-discours>
11. Biographie d'Emmanuel Macron : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron>
12. Visite de l'Élysée : <https://www.elysee.fr/la-presidence/visite-palais-de-l-elysee-et-son-histoire>

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Utiliser le formulaire [Écrire au président](#)
- Contacter la Présidence de la République à l'adresse :
Présidence de la République
Direction de la communication
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (

<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)

– Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

Défenseur des droits

Libre réponse 71120

75342 Paris CEDEX 07